

QUEL AVENIR POUR LES CENTRES SOCIAUX

A L'AUBE DU XXI^{ème} SIECLE ?

I - UNE HISTOIRE DEJA ANCIENNE

Durant les trente cinq dernières années, les centres sociaux ont joué un rôle central dans le développement urbain. Dans une première étape, ces équipements polyvalents de quartier ont permis aux nouveaux habitants des cités de trouver tout à la fois un lieu d'information, de service, de rencontre et d'organisation de la vie collective. Le succès remporté par cette formule de gestion de proximité a conduit les autorités à multiplier les centres sociaux dans des quartiers plus traditionnels et plus anciens.

Dans une deuxième étape qui correspond au ralentissement de la croissance urbaine et à l'apparition des premiers symptômes de dysfonctionnement des cités et des grands ensembles d'habitat social, les centres sociaux, souvent seuls services collectifs de proximité, se sont vus chargés tout à la fois de diagnostiquer et d'exprimer les nouvelles attentes de la population, de répondre aux urgences sociales et de servir de lieu d'expérimentation d'une multiplicité d'initiatives. On est en quelque sorte passé d'une médecine préventive à une médecine d'urgence sans que, pour autant, les objectifs, les moyens et les méthodes de fonctionnement de ces équipements aient été sérieusement adaptés au nouveau contexte social et urbain.

Dans de telles conditions la contestation de ces structures s'est développée de manière plus ou moins directe en fragilisant l'ensemble des acteurs. Les élus et les financeurs ont remis en cause l'efficacité des équipements jugés de plus en plus coûteux et trop autonomes par rapport aux pouvoirs en place ; la population et, tout particulièrement les jeunes, ont eu parfois du mal à se reconnaître dans des équipements qui ont vieilli et qui ne répondent plus à leurs nouvelles exigences. C'est ainsi que l'on a vu progressivement apparaître, depuis une quinzaine d'années, une multiplicité d'institutions nouvelles sensées répondre à des besoins locaux non satisfaits : maison de jeunes, de la culture, des familles, des associations

des pots, des citoyens, de la justice, de l'emploi, etc... Mais aussi missions locales, PAIO, CCPD, plate-forme de services publics, etc... Sans contester le bien-fondé de ces initiatives, on peut toutefois se demander si leur développement n'est pas trop souvent lié à des politiques conjoncturelles qui fluctuent au gré des changements ministériels.

Cette difficile et trop lente adaptation, de la part des responsables et animateurs de centres sociaux jointe aux "concurrences" multiples dont ils sont l'objet, entraîne une fragilisation de ces institutions et parfois leur remise en cause. Il semble donc opportun, aujourd'hui, de faire le point de la façon la plus objective en s'interrogeant sur l'avenir et en traçant de nouvelles perspectives à l'appui d'un diagnostic le plus complet. Le changement politique de juin 1997 est une occasion d'interpeller les pouvoirs publics et de prendre part aux nouveaux choix qui vont se dessiner dans les principaux domaines concernant la vie locale et les centres sociaux : politique de la ville, du logement, de l'emploi des jeunes, de la sécurité, de la lutte contre l'exclusion, etc... Dans la plupart de ces domaines de l'action publique, les centres sociaux sont, à un moment ou à un autre, concernés.

Le travail de réflexion collective que nous proposons d'engager sur la base de cette première analyse paraît donc opportun. Précisons cependant qu'il ne s'agit ni de faire table rase du passé et encore moins de la richesse des réflexions et expérimentations déjà largement engagées, ni de bâtir un nouveau modèle d'équipement social de quartier pour le prochain siècle qui prétendrait se substituer à l'ancien et s'appliquer de façon uniforme sur l'ensemble du territoire national. Notre ambition plus modeste est de fournir aux responsables l'occasion d'une expression et d'une démarche collective s'ouvrant sur une négociation avec les partenaires publics, afin de s'adapter aux évolutions qui s'annoncent.

II - LE PROGRAMME DE TRAVAIL

Il est proposé une démarche en quatre étapes principales :

- 1° - Le bilan et l'état des lieux des centres sociaux.
- 2° - Les perspectives quant à l'évolution des besoins et des attentes de la population et des partenaires.
- 3° - Les évolutions et transformations à en attendre de la part des centres sociaux.
- 4° - La négociation avec les pouvoirs publics tant nationaux que locaux sur un "contrat" d'objectifs et de moyens.

Chacune de ces étapes, détaillées ci-dessous, fera l'objet d'une élaboration collective et sera mise en débat avec les principaux acteurs que l'on peut regrouper en quatre catégories :

- Les responsables et animateurs de centres sociaux et leurs représentants.
- Les habitants, usagers et leurs associations.
- Les pouvoirs locaux.
- Les institutions nationales.

1° - Bilan diagnostic

Outre l'aspect quantitatif, on mettra en lumière ce qui a fait le succès de cet équipement de quartier et ce qui aujourd'hui le fragilise : relation avec les habitants, qualification des gestionnaires et des animateurs, modalités de financement, rôle et qualité des équipements immobiliers, diversification en fonction des contextes socio-urbains. Ce travail de synthèse s'appuiera sur les documents existants et sur l'avis des responsables de la Fédération des Centres Sociaux, mais aussi sur des exemples locaux et en priorité dans les agglomérations et les zones urbaines fragiles.

2° - Les perspectives d'évolution du contexte urbain.

On tentera une approche au plus près des réalités locales, pour cerner les évolutions en matière de besoins mais surtout d'attentes de la population dans sa diversité. Mais on prendra également en considération les avis des experts, sociologues, philosophes et urbanistes qui s'attachent à comprendre les évolutions de notre société urbaine. On s'interrogera également sur les questions de pouvoir et de partage des responsabilités dans une perspective de poursuite de la décentralisation et du nouveau concept de gouvernance urbaine et de démocratie de proximité.

3° - Le centre social du XXI^e siècle.

Il s'agira de proposer un socle de références et des perspectives d'évolutions couvrant l'ensemble des aspects d'un centre social :

Les principaux objectifs recherchés, le système de pouvoir et de décision, le cadre institutionnel et le statut juridique, le rôle des habitants-usagers-citoyens, les modalités de financement et les relations avec les partenaires publics, la qualification et le statut des personnels, la gestion des locaux, etc....

Sur chacun de ces thèmes, on établira une ou plusieurs hypothèses permettant des choix et des adaptations aux contextes locaux. On esquissera ainsi un cadre de références permettant à chaque équipement de s'y référer tout en l'adaptant.

4.2 - La négociation institutionnelle.

Nul doute que ces nouvelles perspectives vont conduire à modifier sensiblement les conditions actuelles de financement et de gestion des centres sociaux. Il conviendra donc de recueillir l'adhésion des pouvoirs publics sur ces évolutions et de négocier les conditions de leur participation. Cette négociation devra s'engager simultanément au niveau politique et à l'échelon ministériel pour qu'elle s'intègre dans les nouvelles orientations politiques en cours d'élaboration, mais aussi à l'échelon local auprès des instances politiques et administratives concernées.

Dans une première étape, on suggérera l'expérimentation progressive du "nouveau centre social" dans un certain nombre de sites, en accord avec les partenaires. On tirera parti de cette expérimentation pour adapter et améliorer le cadre de références proposé.

CONCLUSION

La démarche esquissée ci-dessus est tout à la fois ambitieuse et indispensable. Elle peut se comprendre comme une participation opérationnelle aux remises en cause qui s'amorcent sur la gestion locale et le rôle du citoyen, mais aussi sur les responsabilités réciproques de l'Etat et des collectivités locales dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion et de ségrégation qui remettent en cause les acquis de la civilisation urbaine.

Marseille, le 30 octobre 1997

Alain FOUREST